

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 03 JUIN 2025 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller

ÉTAIENT ABSENT.ES :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Lyne Hounsell	Conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Benoit Léger	Directeur général
Annick Latreille	Adjointe à la direction

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 7:02.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le mairesse-suppléante, madame Stéphanie Landry. Celle-ci agira à titre de présidente de la séance.

**3. RÉSOLUTION N° 2025-107
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 03 JUIN 2025 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'

**4. RÉSOLUTION N° 2025-108
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MAI
2025: ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'

**5. RÉSOLUTION N° 2025-109
PARC INTERGÉNÉRATIONNEL / DEMANDE AU FONDS
D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DE
MINGANIE : AUTORISATION**

ATTENDU le projet de parc intergénérationnel soutenu par la Municipalité de Natashquan qui a été entamé en mai 2025;

ATTENDU qu'il était requis de compléter le montage financier afin de mener à bien l'ensemble des travaux liés au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'adjointe à la direction, madame Annick Latreille, à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien au développement social de la MRC de Minganie, à signer tous les documents en lien avec ledit programme, engageant ainsi la Municipalité de Natashquan à investir au minimum 20 % de la somme vouée à la réalisation de la portion du projet, pour laquelle la demande a été présentée;

D'autoriser également madame Latreille à fournir à la MRC de Minganie et à obtenir de celle-ci toutes les informations ou documents en lien avec le Fonds d'aide au développement social.

**6. RÉSOLUTION N° 2025-110
DÉNOMINATION DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL DE
NATASHQUAN: AUTORISATION**

ATTENDU l'installation récente du nouveau parc intergénérationnel dans le secteur des Galets;

ATTENDU le désir exprimé par les membres du conseil et de l'administration de nommer cette nouvelle infrastructure située à Natashquan;

ATTENDU l'invitation lancée à la population afin de recueillir des suggestions pour le nom de cet emplacement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

De nommer ladite infrastructure le Parc intergénérationnel de la Grave.

**7. RÉSOLUTION N° 2025-111
ENTENTE RÉGIONALE SUR LE PROJET DES PINCES DE
DÉSINCARCÉRATION : AUTORISATION**

ATTENDU que la MRC de Minganie souhaite faire l'acquisition d'équipements de pointe permettant d'intervenir efficacement lorsque les pinces de désincarcération sont requises sur les lieux d'un accident;

ATTENDU que ces équipements seraient sous la garde de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre afin de desservir toutes les municipalités de la MRC de Minganie;

ATTENDU qu'un accord de principe liant les municipalités de la MRC de Minganie pour adhérer à une entente régionale est nécessaire avant de procéder à l'acquisition des équipements;

ATTENDU que les paramètres, tant opérationnels que financiers, d'une telle entente devront faire l'objet de discussions et être approuvés par les différents conseils municipaux;

ATTENDU que la gestion d'une telle entente devra être prise en charge par la MRC de Minganie ou une éventuelle régie intermunicipale;

ATTENDU qu'une telle entente pourra servir de base pour élargir le modèle à l'ensemble des missions de la sécurité civile, dans un esprit de collaboration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Natashquan donne son accord de principe pour adhérer à une éventuelle entente visant à offrir une couverture optimale à un coût équitable des interventions nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération.

**8. RÉSOLUTION N° 2025-112
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / SOUS-VOLET
PPA-CE / TRANSPORTS QUÉBEC : AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux et selon les délais autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide, tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de Natashquan approuve les dépenses d'un montant de 20 074,71 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9. RÉSOLUTION N^o 2025-113 ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025/ VOTE PAR CORRESPONDANCE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

10. RÉOLUTION NO 2025-114 VOCATION DU PRESBYTÈRE : AUTORISATION

ATTENDU les résultats du sondage public qui ont mis de l'avant le désir des citoyens de faire du presbytère un espace communautaire avec salles d'exposition;

ATTENDU que les membres du conseil sont d'accord pour mettre en place au rez-de-chaussée du presbytère la phase un de ce projet rassembleur en vue d'offrir aux citoyens un lieu de partage et d'apprentissage;

ATTENDU que la Cour du Québec entend faire faire une étude de portance afin de déterminer si le presbytère pourrait devenir l'éventuel lieu réservé pour ses activités trimestrielles;

ATTENDU qu'en vue des rénovations et du réaménagement de la bâtisse, la Cour du Québec pourrait devenir un partenaire significatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration à entreprendre l'ensemble des démarches requises pour la réalisation du projet.

11. RÉOLUTION NO 2025-115 CAMPING MUNICIPAL/ DEMANDE D'OCCUPATION SAISONNIÈRE : AUTORISATION

ATTENDU les demandes citoyennes pour un accès saisonnier au camping municipal;

ATTENDU que les membres du conseil sont tous d'avis que la population devrait pouvoir bénéficier de cette infrastructure municipale en période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

De permettre aux citoyennes et citoyens qui en font la demande d'accéder gratuitement à une zone choisie du camping.

12. **RÉSOLUTION N° 2025-116**
AÉROPORT CYNA /CONGÉDIEMENT DU PRÉPOSÉ À
L'ENTRETIEN AÉROPORTUAIRE, OLIVIER HOUNSELL :
AUTORISATION

ATTENDU que monsieur Olivier Hounsell, préposé à l'entretien aéroportuaire, n'a pas repris ses fonctions comme prévu le 08 mai, après son congé de maladie;

ATTENDU qu'il n'a pas informé l'administration de son intention de quitter son emploi et qu'il n'a pas donné suite aux appels ni à la lettre de suspension de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

DE procéder au congédiement de monsieur Olivier Hounsell, à compter du 08 mai 2025.

13. **RÉSOLUTION N° 2025-117**
ACHAT DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LE CHARGEUR
MUNICIPAL : AUTORISATION

ATTENDU les réparations à effectuer sur le chargeur de la Municipalité et la nécessité de faire l'acquisition de nouvelles pièces de rechange;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'entériner l'achat fait auprès de l'entreprise BRANDT TRACTOR LTD au montant de mille trois cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-neuf sous (1390,59\$, avant taxes) et d'autoriser l'administration à accepter la soumission au montant de quatre mille six cent quatre-vingt-un dollars et soixante-quatorze sous (4681,74\$, avant taxes), préparée par le même fournisseur.

14. **RÉSOLUTION N° 2025-118**
COMPTES À PAYER – MUNICIPALITÉ: AUTORISATION

Il est proposé par La conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer de la Municipalité au 31 mai 2025 et en autorise le paiement.

**15. RÉOLUTION NO 2025-119
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer de l'aéroport au 31 mai 2025 et en autorise le paiement.

16. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de mai 2025, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

17. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

18. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

**20. RÉOLUTION N° 2025-120
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20:38.

Stéphanie Landry
Mairesse-suppléante

Benoit Léger
Directeur général